

adopté

SÉNAT

le 12 avril 1973.

SECONDE SESSION ORDINAIRE DE 1972-1973

---

PROJET DE LOI

ADOPTÉ PAR LE SÉNAT

*autorisant la ratification de la Convention entre la République française et la République tunisienne relative à l'entraide judiciaire en matière pénale et à l'extradition, avec un Protocole additionnel, signés à Paris le 28 juin 1972.*

---

*Le Sénat a adopté, en première lecture, le projet de loi dont la teneur suit :*

Article unique.

Est autorisée la ratification de la Convention entre la République française et la République tunisienne relative à l'entraide judiciaire en

---

Voir les numéros :

Sénat : 216 et 252 (1972-1973).

matière pénale et à l'extradition, avec un Protocole additionnel, signés à Paris le 28 juin 1972, dont le texte est annexé à la présente loi (1).

Délibéré, en séance publique, à Paris, le 12 avril 1973.

*Le Président,*  
*Signé : Alain POHER.*

---

(1) Voir les documents annexés au numéro 216 (1972-1973) Sénat.